

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2140357SNCO15079



BAYER SAS
16, RUE JEAN-MARIE LECLAIR
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Paris, le 20 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

N° Intrant : 2140357 - PACIFICA XPERT

AMM n°2140199

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150205 Nom commercial : **INIXIO XPERT**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2140199

Firme détentrice : BAYER SAS

Type commercial : Second nom commercial

2140357 PACIFICA XPERT

Vu la notification de l'Anses n°2015-0800 du 24 avril 2015

La commercialisation de PACIFICA XPERT (produit de référence) est autorisée sous la dénomination INIXIO XPERT (second nom commercial).

Dénomination de l'intrant

INIXIO XPERT

Produit de référence PACIFICA XPERT

Dénominations commerciales

PACIFICA XPERT, ATLANTIS XPERT, BOCAGE XPERT

Teneur garantie en matière active

50 G/KG	Amidosulfuron
10 G/KG	Iodosulfuron-methyl-sodium
30 G/KG	Mesosulfuron-methyl

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

20 MAI 2015